

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**JEUDI
LE 17 DÉCEMBRE 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le dix-septième jour de décembre deux mille vingt, à seize heures trente (16h30), à l'endroit ordinaire des séances.

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance du conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu est enregistrée et se tient sans public. Les membres du conseil y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Chad Whittaker, Saint-Georges-de-Clarenceville.

En visioconférence : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et M. Luc Mercier, Saint-Alexandre.

Absences motivées : M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Ladite séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier et ce, par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

16 h 30 **Ouverture de la séance/Constatation de la transmission de
l'avis spécial/Adoption de l'ordre du jour/Déclaration d'intérêts**

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

CONSIDÉRANT l'avis spécial donné le 11^e jour du mois de décembre 2020 et acheminé par courrier recommandé le 11 décembre 2020 tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Chad Whittaker, Saint-Georges-de-Clarenceville M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

CONSIDÉRANT l'avis transmis le 11 décembre 2020 à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

PV2020-12-17

16 h 30 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020 (document 0.1).

1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Programmes PAU/PME et AERAM: Octroi de prêts.

1.2 MEI - Convention Accès entreprise Québec : Autorisation aux signatures.

1.3 Déploiement d'Internet haute vitesse - Appui aux démarches de DIHR dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle.

2.0 VARIA

2.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE;

16116-20 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

16117-20 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 9 décembre 2020 dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 PAU/PME - AERAM - Octroi de prêts

CONSIDÉRANT la pandémie causée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu peut octroyer des prêts dans le cadre du programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises de même que pour le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) décrétés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse de NexDev;

EN CONSÉQUENCE;

PV2020-12-17

16118-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante;

D'AUTORISER les prêts suivants :

AERAM-010-11 au montant de 10 009\$ avec pardon de 100% des dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et à la mise à jour reçue le 27 novembre 2020;

PAUHR-028 (PAU-PME) au montant de 50 000\$;

AERAM-028-08 au montant de 15 000\$ avec pardon de 100% des dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et à la mise à jour reçue le 27 novembre 2020;

AERAM-029-09 au montant de 1 528\$ avec pardon de 100% des dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et à la mise à jour reçue le 27 novembre 2020;

AERAM-031-10 au montant de 5 870\$ avec pardon de 100% des dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et à la mise à jour reçue le 27 novembre 2020;

QUE le remboursement du solde de ce prêt, s'il y a lieu, intervienne suivant les conditions établies au contrat de prêt dûment acceptées par l'emprunteur;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**1.2 MEI - Protocole d'entente - Accès entreprise Québec -
Autorisation aux signatures**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un guichet unique « Accès entreprise Québec » visant à trouver les bonnes ressources et les bons programmes pour tous les entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente doit être signé entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

16119-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir avec le MEI dans le cadre du programme « Accès entreprise Québec »;

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC du Haut-Richelieu à procéder à la signature des documents requis;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, se retirent des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle ils se trouvent relativement au dossier « *Déploiement d'Internet haute vitesse - Appui aux démarches de DIHR dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle* ». MM. Patrick Bonvouloir et Claude Leroux se retirent des délibérations.

1.3 **Déploiement d'Internet haute vitesse - Appui aux démarches de DIHR dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle**

CONSIDÉRANT QUE l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour les communautés de même qu'un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire du Haut-Richelieu, soit Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec ne sont toujours pas entièrement desservies;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a constitué un nouveau Fonds pour la large bande universelle ayant 4 volets;

EN CONSÉQUENCE;

16120-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais, M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'étant retirés des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle ils se trouvent;

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie les démarches de Développement Innovations Haut-Richelieu (IHR télécom) en vue d'obtenir de l'aide financière du nouveau Fonds pour la large bande universelle et ce, en vue de la finalisation de la desserte en Internet haute vitesse dans l'ensemble des municipalités du territoire du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, réintègrent les délibérations.

2.0 **VARIA**

Aucun autre sujet n'est discuté, considérant l'absence de quatre (4) membres.

PV2020-12-17

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16121-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 17 décembre 2020.

ADOPTÉE

Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier